

Les deux photographies prises le lundi 26 septembre 2022 au CEA CENTRE DE CADARACHE à (13108) SAINT-PAUL-LES-DURANCE, sont les suivantes :

cea **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**
Du 26/09/2022 AU 28/10/2022
Démantèlement des installations nucléaires de base :
n°42 dénommée « Eole » et n°95 dénommée « Minerve »,
n°53 dénommée Magasin Central de Matières Fissiles (MCMF),
et n°92 dénommée « Phébus »,
exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de
CADARACHE à SAINT PAUL LEZ DURANCE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2022, il sera procédé à une enquête publique dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale, sur la demande de démantèlement des INB n°42, 53, 92 et 95 exploitées par le CEA sur son centre de CADARACHE et situées sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE, aura lieu du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus sur le territoire de (6) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Les-Durance, Jouques), du Var (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau) et des Alpes de Haute Provence (Corbières-en-Provence).
Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les dossiers complets accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des évaluations environnementales de démantèlement des INB 42, 53, 92 et 95 seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/41659> après que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sous la forme d'un lien de téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau des installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone, 04 94 38 42 60).

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante. La commission d'enquête est composée des membres suivants :
Président : Monsieur Jean-Marie ISNAUD, (commandant de police, retraite)
Membres titulaires : Monsieur Nouridine ASSAS (géologue), Monsieur Marc DUBOIS-PERRIN (administrateur financier, retraite)

Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillettes non moquées, notes et paragraphes par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 26 septembre 2022 jusqu'au 28 octobre 2022 inclus en mairies de Saint-Paul-Les-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions et les consigne sur le registre prévu à cet effet.
Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Les-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : enquete-publique-41659@registre-dematerialise.fr

Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/41659>

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :

Mairie de Saint-Paul-Les-Durance : Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Les Durance
lundi 26 septembre de 8H30 à 12H00 (Ouverture de l'enquête), mardi 4 octobre de 13H30 à 17H00, jeudi 20 octobre de 8H30 à 12H00, vendredi 28 octobre de 13H30 à 17H00 (Clôture de l'enquête)

Mairie de Jouques : Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13480 Jouques
mardi 27 septembre de 9H00 à 12H00, vendredi 14 octobre de 14H00 à 17H00, mercredi 26 octobre de 9H00 à 12H00

Mairie de Riens : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Riens
mardi 27 septembre de 8H00 à 12H00, jeudi 20 octobre de 13H30 à 16H15, vendredi 21 octobre de 8H00 à 12H00

Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon
lundi 26 septembre de 15H00 à 17H30, mercredi 05 octobre de 8H00 à 12H00, vendredi 21 octobre de 15H00 à 17H30

Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richard, 83560 Ginasservis
lundi 3 octobre de 8H30 à 12H00, vendredi 14 octobre de 16H00 à 18H00, mercredi 26 octobre de 8H30 à 12H00

Mairie de Beaumont-de-Pertuis : Hôtel de Ville, Avenue de Verpus, 84120 Beaumont-de-Pertuis
jeudi 29 septembre de 9H00 à 12H00, lundi 10 octobre de 14H00 à 17H00, jeudi 27 octobre de 9H00 à 12H00

Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau
lundi 3 octobre de 14H00 à 17H00, vendredi 14 octobre de 09H00 à 12H00, jeudi 27 octobre de 14H00 à 17H00

Mairie de Corbières-en-Provence : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières
vendredi 30 septembre de 9H00 à 12H00, mardi 4 octobre de 14H00 à 17H00, vendredi 21 octobre de 9H00 à 12H00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la mairie suivante :
mairie de Saint-Paul-Les-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Les-Durance (de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 sauf le vendredi de 8h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement (DCLE) Bureau des installations et des travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.

La version préliminaire du rapport de sûreté conformément au décret de 2007-1557 du 2 novembre 2007, article 13, ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortie de son avis et des résultats des consultations fixées par l'article 13 du décret du 2 novembre 2007.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

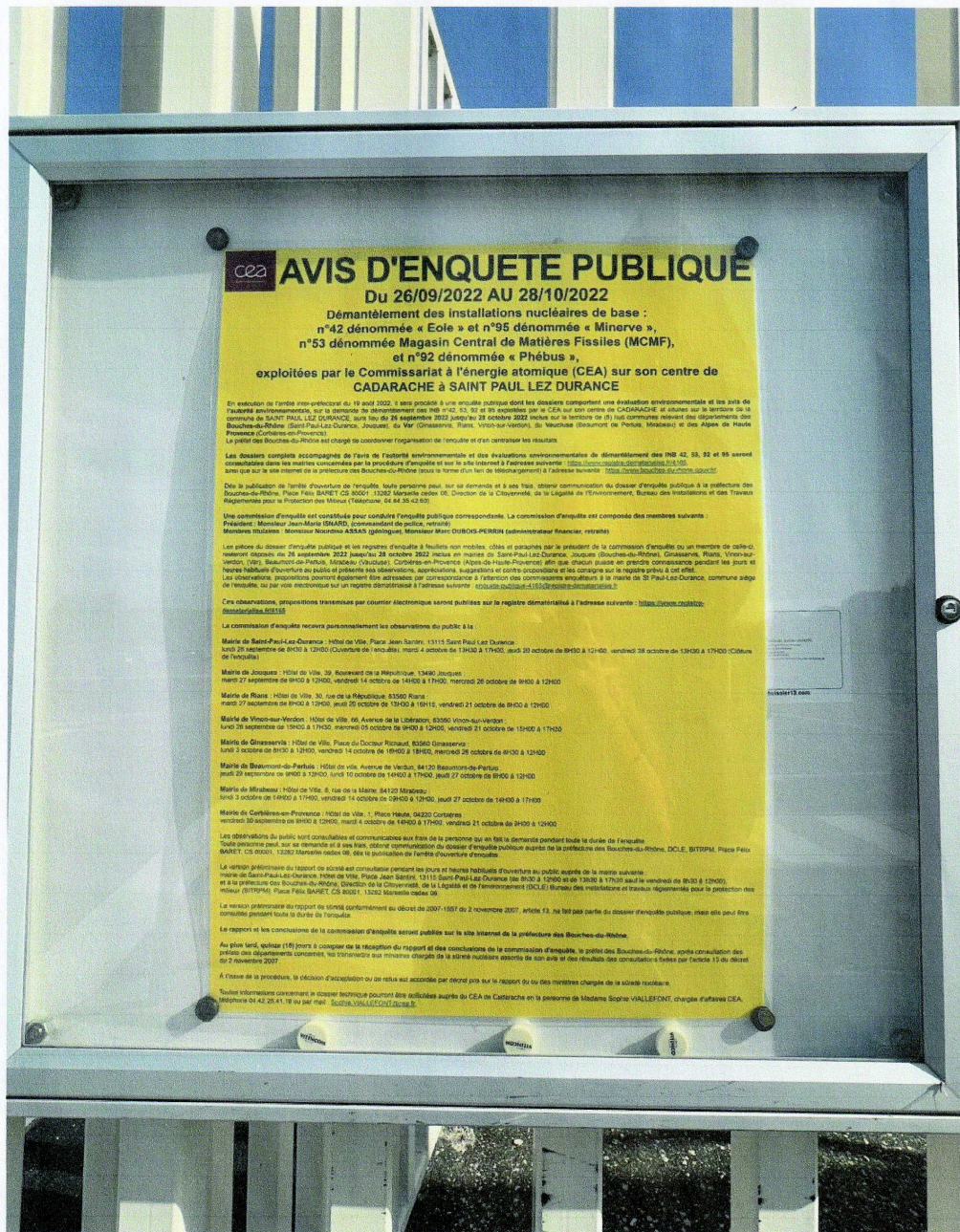
Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Sophie VIALLEFONT, chargée d'affaires CEA, téléphone 04 42 28 41 16 ou par mail : Sophie.VIALLEFONT@cea.fr

PAGE 6

S.A.S. SINEQUAE, Commissaires de Justice Associés,
Office de Commissaire de Justice d'Aix-en-Provence | Cour d'appel d'Aix-en-Provence
350, avenue JRGG de la Lauzière – Parc du Golf – Bâtiment 30
CS 80439 – 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Réf. : 26247

Les deux photographies prises le vendredi 28 octobre 2022 au CEA CENTRE DE CADARACHE à (13108) SAINT-PAUL-LES-DURANCE, sont les suivantes :





PAGE 9

S.A.S. SINEQUAE, Commissaires de Justice Associés,
Office de Commissaire de Justice d'Aix-en-Provence | Cour d'appel d'Aix-en-Provence
350, avenue JRGG de la Lauzière – Parc du Golf – Bâtiment 30
CS 80439 – 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Réf. : 26247

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur dix pages pour servir et valoir ce que de droit.

Emolument - article R444-3 C. Com :	492,33 €
Frais de Déplacements - article A444-48 :	7,67 €
Total hors taxes :	500,00 €
TVA à 20 % :	100,00 €
Total toutes taxes comprises :	600,00 €

COUT : SIX CENTS EUROS

Manon MANSON
Commissaire de Justice salariée



PAGE 10

S.A.S. SINEQUAE, Commissaires de Justice Associés,
Office de Commissaire de Justice d'Aix-en-Provence | Cour d'appel d'Aix-en-Provence
350, avenue JRGG de la Lauzière – Parc du Golf – Bâtiment 30
CS 80439 – 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Réf. : 26247

Compte rendu de la séance de travail et visite des lieux
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE DE CADARACHE(13)
Démantèlement des installations nucléaires de base
INB 42.52.92 et 95

Date et lieu	02 août 2022 (8H15-15H00) CEA CADARACHE
Objet	Séance de travail avec les responsables du projet de démantèlement des unités INB (installation Nucléaire de Base) 42.52.92 et 95
Participants	CEA de CADARACHE : Thomas CUVILLIER (Adjoint au chef de la Cellule de Sûreté Matière Nucléaire -CSMN) – Bruno LOPEZ (Responsable exploitation de l'INB 42-95) – Mathieu PIZZORNO (Responsable exploitation INB 42-95) -Sylvain DAROUZ (Chef de projet de démantèlement INB 92) -Caroline MOTTUEL (chef de projet démantèlement responsable INB 53 MCMF : Magasin Central de Matières Fissibles) – Sébastien FINIZIO (Chef des différentes installations) COMMISSION D'ENQUÊTE : Jean-marie ISNARD (Président) – Nourdine ASSAS (Titulaire)- Marc-Jean DUBOIS PERRIN (Titulaire)

1 Objet de la réunion -antécédents

La commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, le 11 juillet 2022 (Dossier n° E22000055/13). L'Enquête est une enquête unique concernant un projet de démantèlement de différentes installations nucléaires de base (INB) situées sur le Commissariat à L'Energie Atomique CEA de CADARACHE (13).

Le déroulement de l'enquête n'a pas encore été fixé mais devrait débuter le 19 ou le 26 septembre 2022 pour une durée minimum de 30 jours.

Le C.E.A a remis en séance aux 3 membres de la commission, un exemplaire du dossier explicatif des différents projets de démantèlement. Ce dossier est composé de 06 classeurs : deux classeurs pour l'INB 42 et 95 dénommé respectivement EOLE et MINERVE – deux classeurs pour l'INB 92 dénommé PHEBUS et enfin deux classeurs pour INB 53 dénommé MCMF.

L'arrêt et l'avis d'enquête publique sont en cours de préparation par la Préfecture des B.D.R. Les lieux, dates et heures des permanences seront fixés conjointement avec ce service, un rendez-vous étant pris avec la commission d'enquête le 03 août 2022 à 14H30.

Le CEA de CADARACHE est très vaste. Réparti sur 04 départements, huit communes sont particulièrement concernées : Saint Paul lez Durance (13), Vinon Sur Verdon ((83), Rians (83), Jouques (13), Ginasservis (83), Corbières (04, Beaumont de Pertuis (84) et enfin Mirabeau (84).

L'adresse du siège de l'enquête est la Mairie de Saint Paul lez Durance 13),

Il s'agissait d'une première réunion de contact entre le porteur du projet et la commission d'enquête durant laquelle le C.E.A a présenté son dossier. De nombreux échanges ont eu lieu durant la séance.

2 Objet du Projet

En France, après la mise à l'arrêt d'une installation nucléaire, les opérations de démantèlement ne sont autorisées qu'après l'obtention d'un décret. Au préalable un avis favorable de l'ASN (Agence de

Sûreté Nucléaire) doit être donné ainsi que la réalisation d'une enquête publique afin que les riverains et le public puissent s'exprimer. Des organismes ou différentes parties prenantes peuvent être également consultés.

L'opération de démantèlement s'effectue alors en plusieurs étapes et peut durer de plusieurs mois à des dizaines d'années. En effet, le terme démantèlement employé dans le domaine nucléaire, regroupe toutes activités, techniques et administratives, réalisées après l'arrêt définitif d'une installation nucléaire, pour, qu'au final, la totalité des substances dangereuses ou radioactives soient évacuées de l'installation.

Le CEA de CADARACHE a déposé courant 2018, à l'attention du ministre chargé de la sûreté nucléaire, des dossiers de démantèlement de plusieurs installations nucléaires de base (INB), Quatre installations étaient visées : l'INB 92 (PHEBUS) , l'INB 42 (EOLE), l'INB 95 (MINERVE) et enfin l'INB 53 – MCMF, Eole et Minerve étant situé dans le même bâtiment.

Ces dossiers ont été transmis au ministre chargé de la sûreté nucléaire ainsi qu'à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui les ont instruits et jugés recevables.

L'Autorité Environnementale a ensuite fait part de son avis et de ses recommandations, et des mémoires ont été faits en réponse à ces avis.

Conformément au Code de l'Environnement, il est prévu une enquête publique unique pour le démantèlement de ces quatre unités de base.

L'objectif des opérations de démantèlement et d'assainissement est d'obtenir le déclassement des installations en les amenant dans un état radiologique compatible avec une réutilisation industrielle ou de recherche des bâtiments dans lesquels se trouvaient ces INB.

Ces bâtiments seront donc conservés, sans contrainte radiologique.

3 Suite donnée à la réunion

Les dossiers, en version papier, ont été remis à chacun des membres de la Commission d'Enquête.

La commission d'enquête a également demandé qu'une version numérisée de ces dossiers lui soit communiquée ainsi que le nom des contacts ou personnes responsables.

L'établissement d'un calendrier prévisionnel des opérations préalables au démarrage de l'enquête a été succinctement abordé concernant notamment la mise en place d'un registre dématérialisé, les publicités d'affichage de l'enquête...

A l'issue de la présentation des différents projets de démantèlement et de chacun des dossiers concernés, accompagnés de différentes diapositives explicatives, une visite des lieux a été organisée par les participants du CEA, présent à la réunion.

Monsieur CUVILLIER, responsable du CSMN au sein du CEA de CADARACHE a été prévenu qu'une séance de travail serait organisée avec la Préfecture des B.D.R., le lendemain 03 août 2022 dans l'après-midi, afin de finaliser l'organisation de cette enquête.

4 Visite des installations

Accompagné à chaque fois des responsables des 4 unités concernées et de Monsieur CUVILLIER , les différentes visites se termineront par celle du MCMF(INB 53).

On notera les nombreuses contraintes de sécurité exigées pour pénétrer dans chacun de ces locaux : port d'un vêtement et de chaussons appropriés, dispositif électronique et passage dans un appareil de détection de radio activité.

Tous ces tests se révéleront à chaque fois négatifs, indiquant qu'aucune contamination n'a été détectée.

L'objectif des opérations de démantèlement et d'assainissement est d'obtenir le déclassement des

installations en les amenant dans un état radiologique compatible avec une réutilisation industrielle ou de recherche

- Les INB 42 EOLE et 95 MINERVE sont situés dans un même bâtiment. Ces deux réacteurs ont été mis à l'arrêt en décembre 2017 et ont servi à différentes expérimentations. Le bâtiment est situé dans la zone sud du centre de CADARACHE, sur la route des Piles, qui est l'axe principal qui traverse le site de CADARACHE d'Est en Ouest. On y pénètre par un bâtiment annexe servant de bureau et locaux administratifs. Le bâtiment principal en béton armé comporte 4 niveaux de - 3.50 m à + 7.50 m. Les blocs réacteurs se situent pour les deux unités à -3.50 m et + 4.00 m. Ces deux réacteurs étaient de faible puissance, EOLE 1 kW et MINERVE 100 W.
- L'INB 92 PHEBUS est situé dans un bâtiment, à l'extrémité Est du Centre de CADARACHE. Il a abrité un réacteur nucléaire expérimental dédié à la réalisation d'essais de sûreté pour l'étude d'accidents graves. Lors de la visite, en faisant le tour du bâtiment, des extensions nous ont été montrées, construites en 1990, sur la gauche de ce bâtiment. Il est donc composé de deux ouvrages mitoyens en béton armé et de certains locaux annexes. Le bâtiment réacteur mesure 19,6 m (L) x 17,1 m (L) et 33 m de hauteur. L'extension fait 19,1 (L) x 15,2 m (L) et 28,7 m de hauteur. En 2007, il n'a plus été utilisé pour de nouveaux programmes et la demande d'arrêt définitif a été transmise à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) en 2013. Après l'arrêt définitif, afin de diminuer les risques dans l'installation, certaines opérations de mise aux déchets d'équipements sans emploi ont été réalisées.
- L'INB 53 MCMF est situé dans la partie Nord du CEA de CADARACHE. Il est constitué de trois bâtiments :
 - ° un bâtiment principal qui se décompose en deux parties : un bâtiment principal et un hangar reliés l'un à l'autre par un sas. Ces deux constructions sont de forme rectangulaire.
 - ° un poste de garde à l'entrée de l'Unité.
 - ° un préfabriqué, sorte de container de chantier, placé à proximité du poste de garde utilisé comme salle de réunion.Ces installations sont situées à l'intérieur d'une zone clôturée par des grilles anti-intrusions électrifiées. Elles sont de construction assez ancienne datant des années 60. Le bâtiment principal mesure 61,7 m x 20,7 m et 20 à 22 m de hauteur selon la partie. A l'intérieur, dans le sens de la longueur, sont aménagées de part et d'autre, 14 cellules en béton armé, fermées par des portes métalliques, un hall de déchargement, des locaux d'exploitation, une salle de confinement, un poste de repli, un sas d'accès au groupe des cellules. Ce local servait à entreposer des matières fissiles à haut risque. Le hangar mesure 53 m x 12 m. et 3.60 m de hauteur. Il était destiné à l'entreposage de matière nucléaire à risque moindre. Les travaux à effectuer porterait notamment sur un assainissement des locaux et des sols, le retrait de certains aménagements dans les bâtiments et le retrait des systèmes de ventilation dans lesquels des traces d'amiante auraient été détectées.

Lors de cette visite, suite aux opérations préparatoires au démantèlement déjà effectuées, les responsables de ces différentes unités, nous ont montré dans les grandes lignes, les travaux qui devaient être réalisés dans ces trois bâtiments.

Il a également été évoqué de quelle manière les déchets allaient être stockés sur une aire de zonage déchets, et dont le conditionnement varie selon leur catégorie,

Les déchets particuliers sont des déchets nucléaires qui suivent quant à eux une filière distincte.